

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

L'an deux mil vingt, le 4 mars 2021, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à huis clos sous la présidence de Myriam GARREAU, Maire.

Présents : Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Myriam GARREAU, Annie-France GARRY, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, David MAROLLEAU, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Guy MOREAU, Xavier PHILIPPOT, Dominique POUVREAU, Yves ROUSSEAU, Jean-Pierre GOIN.

Excusés : Gilles BERLAND

Date de la convocation : Vendredi 26 février 2021

Secrétaire de Séance : Danièle BELAUD

## Délibération 2021-03-01 PROPOSITION DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Les séances des conseils municipaux sont publiques.  
Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »*

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 14                      Votes contre : 0                      Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du Conseil Municipal à huis-clos.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Madame le Maire propose de reporter le point n°6 (terrain du lavoir) a une date ultérieure en raison du décès de Madame SIMONNEAU et d'avancer le point n° 7 (point communautaire) en raison de la présence de Ludovic HOCBON et Anne Marie COULON.  
Accord du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne la parole à Ludovic HOCBON (Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée) et Anne Marie COULON (Première Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse et de la santé).

Cette rencontre a pour but de présenter le rapport annuel d'activités 2019 de la communauté de communes, d'effectuer un point de situation sur le fonctionnement de la communauté de communes en terme de compétences (obligatoires et non obligatoires), mais aussi d'échanger sur des sujets qui touchent plus particulièrement le domaine communal.

- Présentation du rapport annuel d'activités 2019 de la Communauté de Communes.
- Fonctionnement de la Communauté de Communes avec la présentation des compétences obligatoires et non obligatoires.
- Temps d'échange sur la place de la Commune au sein de la Communauté de Communes et les projets pour lesquels les élus souhaitent un soutien communautaire. (Cabinet médical).

Relevé des décisions prises par Madame Le Maire depuis le dernier Conseil

- Signature d'un devis pour l'entreprise LACROIX (panneaux de signalisation)
- Signature d'un devis pour l'entreprise SUD VENDÉE PROPRETÉ (nettoyage de l'Eglise)
- Signature d'un devis pour l'entreprise GACHINIARD (électricité et plomberie à la mairie)
- Signature d'un devis pour l'entreprise EQUIP'JARDIN (révision et réparation du tracteur tondeuse)
- Signature d'un devis pour l'entreprise BUT (meublier bureau du Maire)

## Délibération 2021-03-02 REHABILITATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL VERSEMENT DE L'AIDE COMMUNALE

Afin de favoriser le lancement de travaux de restauration des centres anciens protégés le Conseil Régional a décidé d'accompagner, sur la période 2018-2020, dix communes « Petites Cités de caractère ».

La commune a conclu un partenariat avec la Région des Pays de la Loire à travers une convention (Délibération 2018-01-02) arrêtant le taux d'aide communale à 5% sur les travaux retenus par la Région.

A ce jour, un déposant a perçu la subvention de la région. La commune peut donc procéder au versement du taux d'aide communale prévu selon le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS PETITES CITES DE CARACTERE						
DATE DU DEPOT	DATE ENVOI REGION	NOM DU DEPOSANT	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION REGION (20%)	MONTANT SUBVENTION MAIRIE (5%)
19/12/2019	20/12/2019	Sophie TAFI	3 rue Basse des Remparts	9 093.61 €	1 819.08 €	454.68€

Après délibération le Conseil Municipal, décide :  
D'autoriser Le Maire à verser la subvention selon le tableau ci-dessus.

**Délibération 2021-03-03**

**PROJET DE REHABILITATION DE LUSIGNAN**  
**ACHAT DU 17 RUE DE LUSIGNAN (parcelle B 1466)**

*Complète la délibération 2021-01-14 du 25 janvier 2021.*

Vincent QUELEN, mandataire immobilier pour le bien situé au 17 rue Lusignan a informé Madame le Maire que la personne s'étant portée acquéreur pour la parcelle B 1466 s'était dédit de la vente le 2 mars 2021.

La vente peut donc s'effectuer de gré à gré pour un montant de 177 000 € frais d'agence inclus. La commune devra en sus s'acquitter des frais de notaire.

Madame le Maire rappelle qu'au précédent Conseil Municipal du 25 janvier 2021 (délibération 2021-01-04), elle a reçu un avis favorable pour l'acquisition de ce bien.

De plus, la demande de participation de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 30 % a été déposée. Les services de l'état sont en attente de la délibération actant la vente.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 1 voix contre (Xavier PHILIPPOT) et 1 abstention (Anthony METAY)

Mandate Madame le Maire ou son représentant pour :

- L'acquisition de ce bien pour un montant de 177 000 € frais d'agence inclus avec en sus les frais de notaire.
  - La gestion administrative avec le mandataire immobilier, Vincent QUELEN.
- La signature de la vente, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire à l'office notariale de la Châtaigneraie.

**Délibération 2021-03-04**

**CONVENTION SYDEV POUR UNE ETUDE RELATIVE**  
**A LA REHABILITATION DE L'ESPACE LUSIGNAN**  
**ET DE LA LONGERE**

Sur les Conseils de Jean-Philippe MARC, chargé d'affaires à VENDÉE EXPANSION, Madame le Maire propose au Conseil Municipal qu'une convention soit signée avec le SYDEV pour une étude thermique de la longère ainsi que de l'espace Lusignan. Cette étude permettrait une présentation des différents scénarii sous 60 jours après réception de la convention signée. Le SYDEV pourra subventionner en partie les travaux uniquement si la convention est signée en amont.

Cette décision rentre dans le cadre des délégations accordées par le Conseil au Maire puisqu'elle ne dépassera pas le montant de 2 500 € HT (« 6° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant de 2 500.00 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »)

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

Mandate Madame le Maire ou son représentant pour :

Pour la signature avec le SYDEV de la convention d'étude thermique dans le cadre de la réhabilitation de l'espace Lusignan et de la longère pour un montant inférieur à 2 500 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Conseiller Numérique
- Nouveau logo de la commune et plaquette touristique
- Couverture mobile (zone blanche)
- Projet d'achat de la grange

Séance levée à 23h40

Ont signé :

Danièle BELAUD	Didier BELAUD
Gilles BERLAND  <b>EXCUSÉ</b>	Annie-France GARRY
Jean-Pierre GOIN	Yoann GREGOIRE
Pierre LEGAL	David MAROLLEAU
Anthony METAY	Sylvie MEUNIER
Guy MOREAU	Xavier PHILIPPOT
Dominique POUVREAU	Yves ROUSSEAU

Le Maire  
Myriam GARREAU